



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 123 de l'ordre du jour
La Stratégie antiterroriste mondiale
des Nations Unies

Activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue une mise à jour de mon précédent rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/74/677), publié en février 2020 en application de la résolution 72/284 de l'Assemblée générale. Par sa décision 74/556, l'Assemblée a reporté à sa soixante-quinzième session le septième examen biennal de la Stratégie en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le présent rapport rend compte des autres progrès faits en 2020 dans l'application de la Stratégie et doit être lu parallèlement au précédent rapport.

2. La menace que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité internationales, le développement durable et les droits humains ne s'est pas atténuée pendant la pandémie. Les tendances en matière de terrorisme observées dans le monde avant la pandémie continuent d'évoluer différemment selon qu'il s'agit de zones de conflit ou de zones sans conflit. La pandémie a exacerbé plusieurs difficultés nouvelles à un moment où de nombreux États Membres ont dû réorienter des ressources initialement destinées à la lutte antiterroriste pour répondre aux besoins découlant de ce fléau, ce qui rend encore plus pertinentes les observations et recommandations formulées dans le précédent rapport.

3. Malgré les difficultés pratiques découlant des dispositions qu'il a fallu prendre pour limiter la propagation de la COVID-19, les entités des Nations Unies ont continué, tout au long de l'année 2020 et dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, d'aider activement les États Membres à élaborer et à appliquer des mesures de lutte contre le terrorisme équilibrées qui tiennent compte des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.



II. Incidences de la crise liée à la COVID-19 sur l'évolution du terrorisme dans le monde

4. Selon le Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme), publié par l'Institute for Economics and Peace¹, le nombre d'attaques et de décès liés au terrorisme est en baisse depuis 2017 dans la plupart des régions du monde, ce qui témoigne d'un certain succès des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène. Toutefois, l'activité terroriste observée au cours de l'année écoulée montre que le terrorisme reste une grave menace internationale. Plusieurs tendances se sont accélérées, et des problèmes nouveaux ont pris davantage d'ampleur. Les répercussions politiques et socioéconomiques de la pandémie pourraient également exacerber la menace terroriste à moyen et à long terme en aggravant les facteurs à l'origine de ce phénomène et en augmentant le nombre de personnes susceptibles de se radicaliser et d'être recrutées à des fins terroristes.

A. État de la menace

5. La menace mondiale que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et les éléments qui leur sont affiliés n'a jamais disparu durant la pandémie et s'est inscrite dans la ligne des tendances antérieures, malgré la rivalité qui oppose ces groupes et la mort de plusieurs de leurs hauts dirigeants. Au moyen de messages publiés sur les médias sociaux et de tracts de propagande, les deux groupes se sont efforcés d'utiliser le virus pour appuyer leurs discours : ils ont décrit la pandémie comme une « punition divine » et demandé à leurs sympathisants de lancer des attaques pendant que les États étaient « affaiblis et distraits ». Ils ont également cherché à gagner en légitimité en donnant des conseils en matière de santé et, dans le cas des Chabab, en proposant des services sociaux. La multiplication des opérations de l'EIIL, d'Al-Qaida et des éléments qui leur sont affiliés s'est traduite par des niveaux élevés de violence dans les zones de conflit, en particulier en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne, en Somalie, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui exacerbe les souffrances, les déplacements, les difficultés et le mécontentement des populations.

6. L'EIIL n'a pas opéré de transformation stratégique majeure depuis le changement intervenu à sa tête à la fin de 2019 à la suite du décès de son ancien dirigeant. Il a continué de se consolider en tant que réseau clandestin et a tenté de s'imposer à nouveau en Iraq et en République arabe syrienne, où il a mené des attaques pour montrer qu'il fallait continuer à compter avec lui et perturber les efforts de stabilisation, de reconstruction et de relèvement. Il a également continué de donner plus d'autonomie aux entités régionales qui lui sont affiliées, lesquelles ont perpétré de nombreuses attaques de grande envergure en 2020, notamment contre des civils et des établissements de santé et d'enseignement. Les signes montrant que la menace émanant de l'EIIL pourrait s'étendre à la République démocratique du Congo et au Mozambique par l'intermédiaire d'entités locales affiliées au groupe sont particulièrement inquiétants.

7. Malgré la défaite territoriale de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne, des milliers de terroristes sont toujours dans la nature et pourraient s'installer dans d'autres zones de conflits et zones fragiles ; ils représentent donc une menace

¹ *Global Terrorism Index 2020: Measuring the Impact of Terrorism*, disponible à l'adresse suivante : www.visionofhumanity.org/resources.

mondiale à moyen et à long terme. Des milliers de femmes et d'enfants liés à l'EIIL restent bloqués dans des camps tels que le camp de Hol, situé dans le nord-est de la République arabe syrienne. La pandémie a eu pour effet de retarder encore le rapatriement volontaire des étrangers, qui s'impose de toute urgence, notamment pour protéger les enfants étrangers. Les départs de Syriens du camp, interrompus en début 2020 en raison de la pandémie, ont repris au quatrième trimestre de la même année. Les difficultés pratiques et la peur liées à la COVID-19 ont contribué à accroître la gravité et la précarité de la situation humanitaire et de la situation en matière de droits humains et de sécurité dans les camps. L'EIIL a mené des campagnes de collecte de fonds liées à la COVID-19 sur les médias sociaux, prétendument pour aider les femmes et les enfants vivant dans le camp de Hol. Le 18 octobre, il a une fois de plus appelé à organiser des évasions pour libérer des détenus et les personnes à leur charge. Selon des États Membres, plusieurs habitantes du camp affiliées au groupe se sont déjà échappées.

8. En dehors des zones de conflit, des attaques peu fréquentes et de faible envergure revendiquées par l'EIIL et Al-Qaïda se poursuivent depuis le début de la pandémie. Les restrictions imposées aux voyages et aux rassemblements publics font que les terroristes ont plus de mal à se déplacer, à se rencontrer, à recruter, à repérer des cibles et à organiser des attaques. Dans le même temps, l'EIIL et Al-Qaïda ont profité de la pandémie pour relancer leurs activités de propagande et d'incitation en ligne, en ciblant en particulier les jeunes.

9. Les attentats terroristes perpétrés aux Maldives en avril, en France en septembre et octobre et en Autriche en novembre 2020 nous ont rappelé de manière brutale que le risque d'attaques locales par des individus isolés ou de petites cellules inspirés par l'EIIL ou Al-Qaïda restait élevé en dehors des zones de conflit. La radicalisation terroriste en milieu carcéral continue d'entretenir cette situation, tout comme les problèmes qui entravent encore la réadaptation et la réinsertion des terroristes. En outre, l'EIIL a fait part de son intention de mener d'autres attaques au niveau international. Les entités régionales qui lui sont affiliées pourraient lui servir de nouveaux points d'appui à cet égard.

10. La menace transnationale qui émane d'individus et de groupes motivés par des considérations raciales, ethniques ou idéologiques recourant à des tactiques terroristes, qui sont qualifiés, selon le cas, de « partisans de la suprématie de la race blanche » ou de militants « d'extrême droite » s'est également accrue. Ces groupes tentent de mettre à profit la crise liée à la COVID-19 pour consolider et diversifier leur base de soutien, notamment en accélérant les tendances à la polarisation sociale et à la manipulation culturelle qui existaient avant l'apparition du fléau. Les actes de violence sont souvent commis par des individus ou de petits groupes qui ne sont affiliés à aucun mouvement, dans le cadre d'attaques reproduisant des attaques précédentes, peu coûteuses et peu sophistiquées, dirigées contre des cibles vulnérables et symboliques, telles que les lieux de culte. Plusieurs États d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Océanie considèrent désormais ce phénomène comme la menace contre la sécurité intérieure qui croît le plus rapidement, voire la menace la plus alarmante à laquelle ils font face, comme indiqué lors d'une réunion publique d'information tenue en octobre 2020 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

11. Les groupes susmentionnés, fragmentés sur le plan idéologique et organisationnel, sont souvent inspirés par le racisme, le néonazisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ou l'intolérance à l'égard des musulmans, la suprématie raciale, l'ultranationalisme, la xénophobie, l'intolérance liée à l'orientation sexuelle ou à

l'identité de genre et la misogynie. Tous les États Membres ne les considéraient pas comme une menace pour la paix et la sécurité internationales en 2020, mais de plus en plus d'éléments attestant leur dimension transnationale sont mis au jour grâce à des enquêtes, à l'échange d'informations et à la coopération entre États. Au nombre de ces éléments figurent les voyages internationaux, la création de réseaux, les communications et l'inspiration mutuelle dans le cadre du cyberspace. Le phénomène pose des problèmes d'un nouveau genre, notamment ceux de l'utilisation des cybermonnaies à des fins de financement, du recours à la ludification dans le cadre des efforts de recrutement, de l'existence d'un écosystème de plateformes de médias sociaux et de sites Web résilients face aux opérations de démantèlement, et des récits s'appuyant sur un langage ambivalent et codé pour éviter qu'ils ne soient considérés comme des discours illégaux.

B. Menaces et difficultés nouvelles aggravées par la crise liée à la COVID-19

12. En avril, j'ai prévenu que le manque de préparation révélé au grand jour par la COVID-19 donnait un aperçu de ce qui pourrait arriver en cas d'attaque bioterroriste. La vulnérabilité des sociétés aux infections virales et aux perturbations à grande échelle qu'elles pourraient causer, comme le montre la pandémie, peuvent inciter à l'utilisation d'armes biologiques ou d'autres armes de destruction massive. Des groupes terroristes tels que l'EIIL et d'autres extrémistes violents ont appelé à la militarisation de la COVID-19, ce qui fait planer le spectre du bioterrorisme.

13. La pandémie a également ravivé les inquiétudes au sujet de l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les terroristes. L'augmentation considérable du rythme de la propagation en ligne des discours haineux, des théories du complot et d'autres contenus nuisibles – mais pas forcément illégaux – a donné lieu à ce qu'on a appelé une « infodémie » mondiale. Dans ce contexte, les terroristes et autres extrémistes violents de tous horizons idéologiques recourent davantage aux médias sociaux pour élargir leur audience et inciter à la violence des personnes influençables qui passent plus de temps en ligne. Ils ont exacerbé la peur, les angoisses et le mécontentement causés par le virus et par les mesures prises par les autorités durant la crise sanitaire.

14. De même, le risque de cyberperturbation des infrastructures critiques par des acteurs criminels ne cesse d'augmenter à mesure que les logiciels malveillants et les compétences techniques nécessaires à leur utilisation se démocratisent. Parallèlement, la pandémie contribue à accroître la dépendance à l'égard des technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs de la vie et, partant, la vulnérabilité aux cybermenaces.

15. La montée en puissance de la cybercriminalité et de nouveaux types de fraude, de trafic et de contrefaçon pourrait à son tour avoir une incidence sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, phénomènes multidimensionnels dont la nature sait s'adapter aux circonstances et aux contextes, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur les mesures prises par les États Membres et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, pour résoudre le problème des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754), soumis au Conseil de sécurité en application de sa résolution 2482 (2019).

III. La lutte contre le terrorisme pendant et après la pandémie de COVID-19

A. Redynamiser l'action multilatérale

16. La lutte contre le terrorisme pendant et après la pandémie de COVID-19 a été le thème central de la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme du 6 au 10 juillet. Les débats tenus lors de cette manifestation et les communications soumises par 50 États Membres et 15 organisations internationales et régionales aux fins de l'établissement du présent rapport², ainsi que les retours reçus de 53 organisations de la société civile, font écho aux observations et recommandations formulées dans mon précédent rapport. La lutte contre le terrorisme passe par la redynamisation de l'action multilatérale, qui doit être conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies et adaptée aux problèmes contemporains et aux réalités de la mondialisation. Cette démarche doit être fondée sur des principes, inclusive, globale et tournée vers l'avenir, comme le prévoit la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La coopération internationale en réseau peut être un moyen de tirer parti des avantages comparatifs du système des Nations Unies, des organisations régionales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé afin d'aider les États Membres à endosser la responsabilité qui est la leur de prévenir et de combattre le terrorisme. Les mesures de sécurité doivent également s'accompagner d'efforts de prévention à long terme qui soient cohérents et qui permettent de s'attaquer aux conditions propices au terrorisme. La prise en compte des droits humains, de l'égalité des genres et des droits et besoins des victimes du terrorisme doit sous-tendre tous ces efforts, non seulement dans la législation, mais également dans la pratique.

17. Les États Membres ont maintenu leur préparation opérationnelle et cherché à recourir à des solutions virtuelles pour continuer de coopérer entre eux et avec les entités des Nations Unies et les organisations régionales, afin de renforcer leurs capacités, notamment par la formation et par des travaux législatifs et des travaux de politique générale. Dans sa résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il souscrivait à mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat et affirmé que la cessation générale et immédiate des hostilités et la pause humanitaire qu'il avait demandées dans le contexte de la COVID-19 ne s'appliqueraient pas aux opérations militaires dirigées contre l'EIIL et les autres groupes terroristes qu'il avait désignés.

18. Cependant, la pandémie de COVID-19 exerce une énorme pression sur les ressources nationales, qui sont souvent déjà utilisées de manière trop intensive, en particulier dans les pays les plus touchés par le terrorisme ou les plus vulnérables à ce phénomène. Certains États Membres ont réorienté des ressources initialement destinées à la lutte antiterroriste, redéployé des forces de sécurité pour faciliter les activités de secours liées à la pandémie et réduit leur participation aux opérations militaires multinationales de lutte antiterroriste. La coopération internationale contre le terrorisme doit non seulement s'inscrire dans la durée, mais aussi être redynamisée

² On trouvera dans l'annexe I au présent rapport la liste des entités qui ont communiqué des informations. Le Bureau de lutte contre le terrorisme met les communications reçues des États Membres et des organisations internationales et régionales à la disposition de tout État Membre qui en fait la demande.

dans le cadre d'une approche globale et grâce à un investissement stratégique et complet en faveur de la prévention.

B. Rompre le cycle de la violence terroriste

19. Le terrorisme demeure une menace grave, voire immédiate, dans bon nombre de régions et de pays. Décourager et déjouer les attentats terroristes et traduire en justice les auteurs présumés d'actes terroristes devra rester un objectif prioritaire pendant et après la pandémie, que l'on s'efforcera d'atteindre dans le respect du droit international, des instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les États Membres pourraient mettre en commun des informations et des données d'expérience concernant les difficultés pratiques et les questions nouvelles afin d'être mieux préparés.

20. Le système des Nations Unies continuera d'aider les États Membres qui en font la demande à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international et à mieux se préparer à combattre les groupes terroristes, notamment en renforçant la sécurité aux frontières et en luttant contre les déplacements des terroristes ; en améliorant l'utilisation du renseignement, en particulier du renseignement financier ; en éliminant le financement du terrorisme et en prenant en considération l'évolution de ses liens avec la criminalité organisée ; en empêchant les terroristes d'acquérir des armes ; en examinant les preuves recevables et en en recueillant. Comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité, il est primordial que les États Membres échangent des informations et coopèrent en temps voulu et qu'ils utilisent à cette fin des mécanismes et des outils pratiques tels que ceux mis à disposition par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

21. Il demeure particulièrement urgent de formuler des stratégies efficaces de poursuites, de réadaptation et de réintégration fondées sur les droits humains et l'état de droit et tenant compte de l'âge et des questions de genre. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour briser le cycle de la violence terroriste et de l'impunité. La pandémie crée des obstacles pratiques à l'administration de la justice pénale, que certains États tentent de surmonter par des moyens virtuels, tels que les audiences à distance, pour éviter tout retard tout en garantissant le respect des formes régulières. Le risque d'infection virale contribue à accroître la pression exercée sur les lieux de détention (souvent surpeuplés et manquant de ressources) qui accueillent des personnes soupçonnées de terrorisme ou condamnées pour terrorisme. Cette situation a ouvert la perspective du recours aux peines de substitution, au régime de la probation et à la libération anticipée des auteurs d'actes de terrorisme. De même, l'élaboration et l'exécution de programmes de réadaptation et de réintégration visant à prévenir la récidive demeurent problématiques, alors que ces programmes ont été suspendus dans certains pays en raison de la pandémie.

22. La situation ne cesse de se détériorer dans les établissements du nord-est de la République arabe syrienne qui accueillent des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme. Les efforts, déjà insuffisants, déployés pour rapatrier les combattants terroristes étrangers et les personnes à leur charge d'Iraq et de la République arabe syrienne ont encore été ralentis pendant la pandémie. Les enfants et les femmes subissant régulièrement des traumatismes et des violences aux mains des partisans de l'EIIL, la crise continue d'entraîner des risques de violation des obligations internationales en matière de droits humains et de droit humanitaire et fait donc douter de la crédibilité et de l'efficacité des initiatives de lutte contre le

terrorisme prises par la communauté internationale. Le système des Nations Unies continue d'aider les États Membres qui tentent de rapatrier leurs ressortissants à y parvenir et à faire part de leur expérience. Un dispositif mondial mis en place en août et codirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en partenariat avec 13 autres entités, permet d'apporter aux États Membres un soutien coordonné et adapté aux réalités du terrain afin qu'ils puissent répondre aux besoins en matière de protection, de droits humains et de sécurité et à la nécessité de rendre compte de la situation des enfants et des adultes affiliés à des groupes terroristes figurant sur les listes établies par l'ONU qui sont bloqués en Iraq et en République arabe syrienne.

C. Accroître l'appui apporté aux victimes du terrorisme

23. La défense des droits et des besoins des victimes du terrorisme, notamment des victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et des enfants touchés par le terrorisme, est un facteur central de l'application du principe de responsabilité, de la guérison et de la prévention, conditions essentielles si l'on veut libérer les sociétés de la violence terroriste. Toutefois, les progrès faits ces dernières années risquent d'être compromis par les problèmes liés à la pandémie, laquelle vient aggraver la situation des victimes en leur causant un traumatisme ou en exacerbant celui qu'elles subissaient déjà et en les empêchant d'accéder aux réseaux de soutien. L'accès à des services indispensables pour les victimes, notamment dans les domaines de la justice pénale et de l'assistance psychologique, a été interrompu, retardé ou suspendu. L'appui de la communauté internationale aux victimes, y compris le rôle de premier plan que jouent les organisations de la société civile à cet égard, doit rester au centre du programme de lutte contre le terrorisme.

24. Sur la base des informations que j'ai communiquées dans mon rapport sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière d'aide aux victimes du terrorisme (A/74/790), dans lequel je recommandais la création d'un programme financé au moyen de contributions volontaires et visant à aider les États Membres à fournir une assistance durable à ces victimes, les entités des Nations Unies ont continué de donner la priorité aux victimes du terrorisme. Le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme aura lieu en juin 2021, de même que la commémoration annuelle de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

D. Reconstruire en mieux pour bâtir des sociétés résilientes

25. La crise liée à la COVID-19 a mis à nu des inégalités profondes, des griefs qui étaient jusque-là latents et des fissures dans le contrat social qui lie les populations et leurs gouvernements dans de nombreux pays. Les problèmes que rencontrent les pouvoirs publics lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse efficace au virus, conjugués, dans certains cas, à des approches brutales, à des manquements et à des soupçons de corruption, ont exacerbé le désenchantement et la défiance à l'égard de ces acteurs. Les dommages causés à de nombreuses économies risquent d'entraîner des niveaux élevés de chômage et de pauvreté, et ce, pendant longtemps. Le ralentissement économique et la réduction ou la réaffectation des ressources qui pourraient s'ensuivre risquent de toucher de manière disproportionnée les zones déjà délaissées et les populations marginalisées. De telles circonstances sont propices au recrutement terroriste.

26. La pandémie est un signal d'alarme : il est urgent que soit menée entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci une action associant l'ensemble de la société afin que nous puissions repartir ensemble sur de meilleures bases. Une telle démarche va dans le sens des recommandations figurant dans mon précédent rapport, dans lequel j'ai invité les États Membres à réaliser des investissements stratégiques dans la prévention du terrorisme et la résilience face à ce phénomène en mettant en place des institutions solides et une gouvernance efficace et en inscrivant les efforts menés contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans l'action menée en faveur du développement durable, du programme de pérennisation de la paix et de la réalisation des droits humains.

27. Il faut contrer la montée de la polarisation et de la méfiance, alimentées par les terroristes et autres extrémistes violents. L'immunité contre les discours haineux se crée au fil du temps grâce à la liberté d'expression, au débat pluraliste, au dialogue, à la médiation, à l'éducation à la citoyenneté mondiale et à l'éducation aux médias et à l'information. Il est de la responsabilité de tous les segments de la société de s'opposer à la normalisation des idées et du langage haineux et de consolider le tissu social. Une alliance des civilisations est plus que jamais nécessaire pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels et rejeter sans ambiguïté l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris la menace transnationale croissante émanant des groupes de droite ou des groupes suprémacistes motivés par des considérations raciales, ethniques et idéologiques qui recourent à des tactiques terroristes.

E. Se montrer à la hauteur des problèmes que créent les nouvelles technologies et des perspectives qu'elles ouvrent

28. La rapidité de l'adoption de nouvelles technologies à l'ère du numérique crée de multiples risques en matière de sécurité. La pandémie de COVID-19 a accéléré la dépendance des secteurs public et privé et de la société civile à l'égard des technologies de l'information et des communications, qu'ils utilisent pour remplacer les échanges en présentiel, et entraîné des ajustements durables des modes de fonctionnement, des services publics, ainsi que de la nature et des modalités du travail et des loisirs. L'augmentation des cyberattaques et de la cybercriminalité pendant la pandémie met en évidence les vulnérabilités qui accompagnent la transformation numérique, les perturbations de grande ampleur que peuvent occasionner ces phénomènes et l'évolution rapide des liens entre les technologies numériques et le terrorisme. Le cryptage, les systèmes de paiement par téléphone mobile, le financement participatif en ligne et les actifs virtuels peuvent être utilisés à mauvais escient pour financer le terrorisme. L'intelligence artificielle permet de créer des enregistrements audio et vidéo appelés « deepfake » (c'est-à-dire truqués de manière hyperréaliste) qui pourraient rendre difficile la vérification d'identité et favoriser des imitations destinées à nourrir les théories du complot et la haine. Les médias sociaux et les jeux en ligne sont utilisés de façon abusive pour propager des discours haineux et des contenus terroristes. Les cyberattaques menées par des terroristes ou à leur demande contre des infrastructures critiques, notamment des établissements de santé tels que les hôpitaux, pourraient entraîner d'énormes pertes en vies humaines.

29. Pour combler les lacunes en matière de réglementation et de capacités humaines et technologiques qu'exploitent les cybercriminels, les États Membres doivent collaborer avec le secteur des technologies, les milieux universitaires et la société civile. Il est particulièrement urgent que les États élaborent les outils législatifs et

techniques leur permettant de recueillir, de stocker, d'utiliser et de mettre en commun des éléments de preuve électroniques, ou d'y accéder, dans le strict respect du droit international. En outre, le potentiel qu'offrent les technologies numériques en matière de prévention de la criminalité et du terrorisme et de lutte contre ces fléaux doit être exploité de manière responsable, dans le respect de l'état de droit et des droits humains, en particulier le droit à la vie privée.

30. De même, il est nécessaire de renforcer la coopération, les partenariats et les investissements internationaux pour atténuer le risque d'attaques terroristes biologiques, notamment par la surveillance en matière de santé publique, le développement des moyens médicaux et la promotion de la non-prolifération. À cet égard, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sera examinée à la fin de 2021. Les États Membres doivent coopérer pour se donner les moyens de prévenir, de détecter et de combattre toute une série de risques de maladies infectieuses, qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou intentionnelle. En août, un groupe de travail sur les risques biologiques a été créé ; il est codirigé par le Bureau des affaires de désarmement et l'Organisation mondiale de la Santé et vise à promouvoir l'adoption d'une démarche commune rassemblant toutes les entités des Nations Unies qui interviennent dans le domaine de la biosécurité.

F. Mettre les droits humains et la promotion de l'égalité des genres au cœur des interventions

31. En février 2020, j'ai réaffirmé, dans mon appel à l'action en faveur des droits humains, que ces droits étaient au centre de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies. La pandémie de COVID-19, qui est elle-même une crise des droits humains, a été marquée par une montée des discours haineux, de la xénophobie et des attaques visant les groupes vulnérables, et par une augmentation des mesures de sécurité musclée. Elle a également été utilisée comme prétexte pour imposer des mesures de répression, en particulier dans les pays où les droits humains ne sont pas respectés.

32. Certains gouvernements continuent d'invoquer la lutte contre le terrorisme et d'utiliser à mauvais escient les mesures antiterroristes pour réprimer ce qu'ils perçoivent comme de la dissidence, ainsi que l'action des défenseurs des droits humains, comme en témoignent notamment les représailles exercées pour collaboration avec l'ONU. De graves préoccupations subsistent au sujet de l'absence, dans certaines juridictions, de définitions juridiques précises du terrorisme et de l'extrémisme violent, et de garanties adéquates pour veiller à ce que les mesures antiterroristes soient fondées sur le droit, nécessaires, justifiées, proportionnées et non discriminatoires, conformément au droit international. La lutte contre le terrorisme ne doit en aucun cas compromettre les droits humains.

33. Il est donc urgent de mettre l'accent sur le renforcement de la promotion et de la protection des droits humains et de l'état de droit dans le cadre de la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et, à cette fin, de renouveler l'engagement politique en ce sens et de mobiliser des ressources suffisantes. Les droits humains doivent sous-tendre la conduite d'une analyse des conditions propices au terrorisme qui soit nuancée et adaptée au contexte, et guider l'élaboration, l'application, le contrôle, le suivi et l'évaluation de politiques et de mesures globales visant à prévenir et à combattre le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent qui le sous-tend.

34. La réalisation de l'égalité des genres doit faire partie intégrante de ces efforts. Les progrès accomplis dans l'analyse des facteurs du terrorisme en tenant compte des questions de genre, notamment en vue de comprendre les rôles que jouent la misogynie, les femmes et les filles dans le terrorisme et la prévention de celui-ci, sont louables mais insuffisants. Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent favoriser la défense des droits et une véritable participation des femmes, tout en empêchant leur instrumentalisation. Il s'agit là d'une nécessité d'autant plus impérieuse que la pandémie a entraîné une augmentation des niveaux de violence à l'égard des femmes.

35. De même, la protection de l'espace civique dans le contexte de la lutte contre le terrorisme est au cœur de l'approche fondée sur les droits humains prévue par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle est une condition préalable pour que les acteurs de la société civile puissent apporter une contribution vitale au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience et à la réalisation de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté dans le cadre de la lutte contre les multiples fléaux que sont la COVID-19, l'intolérance et le terrorisme. En septembre 2020, le système des Nations Unies a adopté une note d'orientation sur la protection et la promotion de l'espace civique afin d'intensifier ses efforts à cet égard.

36. En réponse aux demandes des États Membres, le Bureau de lutte contre le terrorisme entend organiser en 2021, en partenariat avec l'Espagne, une conférence internationale de haut niveau sur les droits humains, la société civile et la lutte contre le terrorisme, qui sera l'occasion pour les États Membres et les acteurs de la société civile de mettre en commun des données d'expérience concrètes et des bonnes pratiques sur la manière de veiller à ce que les mesures antiterroristes permettent de protéger et de promouvoir pleinement les droits humains et l'état de droit.

G. Favoriser une action humanitaire fondée sur des principes

37. Le monde connaît la pire crise humanitaire depuis de nombreuses décennies du fait de la pandémie de COVID-19. Les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, sont les plus touchés. Il est essentiel que les mesures antiterroristes n'entravent pas la fourniture, en toute efficacité et dans le respect total du droit international, d'une aide humanitaire fondée sur des principes à ces groupes de population.

38. Dans sa résolution [2462 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prié instamment les États Membres, lorsqu'ils élaborent et appliquent des mesures antiterroristes, de tenir compte des effets qu'elles pourraient avoir sur les activités exclusivement humanitaires menées par des acteurs humanitaires impartiaux, de manière conforme au droit international humanitaire. Les systèmes nationaux de dérogation, d'autorisation ou d'octroi de licences doivent être en accord avec le droit international humanitaire. En outre, il est essentiel de préserver l'impartialité des agents humanitaires et de s'abstenir de toute politisation de l'aide humanitaire, étant donné que ces agents interviennent de plus en plus dans des contextes où la menace terroriste est active et qu'ils sont pris pour cibles par les terroristes.

IV. Progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

39. Malgré les difficultés pratiques découlant des dispositions qu'il a fallu prendre pour endiguer la COVID-19, les entités des Nations Unies ont continué, tout au long de l'année 2020 et dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, d'aider activement les États Membres à élaborer et à appliquer des mesures de lutte contre le terrorisme équilibrées qui tiennent compte des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. J'ai fait rapport au Conseil de sécurité sur les progrès accomplis au cours du premier semestre de 2020 pour ce qui est d'aider les États Membres à contrer la menace que l'EIIL représente pour la paix et la sécurité internationales (voir [S/2020/774](#)), et le Bureau de lutte contre le terrorisme a tenu des réunions d'information virtuelles à l'intention des États Membres en mai et en novembre.

A. Continuité des opérations pendant la pandémie de COVID-19

40. L'exécution du mandat, la coordination et la mise en œuvre du programme se sont poursuivies à un rythme soutenu de janvier à mars. Suite à l'épidémie de COVID-19, les entités des Nations Unies se sont adaptées aux restrictions imposées en matière de voyages et de réunions en présentiel afin d'assurer la continuité des activités par des moyens virtuels. Les responsables du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sont restés en contact permanent avec les représentants des États Membres et des organisations régionales, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents des Nations Unies.

41. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une édition d'ampleur réduite de la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme du 6 au 10 juillet et tenu en février, en association avec la Suisse et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, une conférence régionale de haut niveau consacrée aux problèmes que posent actuellement les combattants terroristes étrangers.

42. En mars 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme a fini d'élaborer et commencé à appliquer une stratégie de collaboration systématique et constructive avec différentes organisations de la société civile aux niveaux mondial, régional et national ; il s'agissait notamment d'organiser des partenariats, des consultations structurées et des échanges de meilleures pratiques avec la société civile autour des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Deux tables rondes ont été organisées pour consulter les organisations de la société civile, dans le prolongement des ateliers consacrés à la société civile qui avaient précédé les conférences régionales de haut niveau tenues par le Bureau à Abou Dhabi en décembre 2019 et à Vienne en février 2020. Une enquête a également été menée au début de 2021 afin d'établir des données de référence permettant de mesurer les progrès de l'application de la stratégie de collaboration. Ces efforts sont appuyés par les coordonnateurs du Bureau pour les questions relatives à la société civile.

43. Le mécanisme interinstitutions du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a tenu une soixantaine de réunions virtuelles avec l'appui d'un secrétariat dédié mis en place au Bureau de lutte contre le terrorisme, et a notamment accru sa collaboration avec le personnel sur le terrain et participé à des échanges thématiques

approfondis. Dans le cadre du Pacte, le système des Nations Unies a renforcé sa coopération avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, comme en témoignent notamment les initiatives communes d'élaboration d'outils d'orientation technique qu'ils ont menées.

44. En mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, portail en ligne protégé par mot de passe qui facilite la coordination, la collaboration et l'échange d'informations entre les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et les États Membres intéressés, ainsi que l'accès à ces informations. Des coordonnateurs désignés par 126 États Membres y ont déjà accès. La plateforme rend les recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière d'assistance technique accessibles, pour la première fois, aux entités des Nations Unies, conformément à la résolution 2395 (2017) du Conseil de sécurité.

45. Pour ce qui est du renforcement des capacités, les entités des Nations Unies ont misé sur la souplesse et proposent des webinaires, des ateliers de formation en ligne et des solutions d'apprentissage électroniques telles que la Plateforme d'apprentissage contre le terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont mis au point des méthodes d'évaluation des besoins à distance afin de contribuer aux initiatives communes, comme le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes.

46. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a conclu des accords avec les Gouvernements de l'Espagne, du Maroc et du Qatar pour ouvrir dans ces pays des bureaux de programme destinés à faciliter ses activités de renforcement des capacités. À Doha, il a créé le Pôle international des sciences du comportement appliquées à la lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Qatar. Il a également déployé du personnel chargé de la coordination des programmes au Kirghizistan et au Soudan.

47. Le Bureau de lutte contre le terrorisme exécute, notamment par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, plus de 56 programmes de renforcement des capacités à l'intention de plus de 170 États Membres. En 2020, il a formé plus de 3 200 personnes et organisé 73 réunions d'experts, 17 missions et exercices de cadrage et missions et exercices approfondis, et 86 activités d'information³.

48. Les activités de renforcement des capacités menées par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont été mises en lumière dans le cadre d'une « exposition virtuelle » organisée durant la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, en juillet. Une évaluation indépendante du Centre a été menée de janvier à mai 2020 et un rapport final a été présenté en octobre ; il contient 16 recommandations portant sur la gestion et la gouvernance des programmes, le suivi et l'évaluation, et la promotion d'une culture des résultats. Ces recommandations serviront de base à l'élaboration d'un cadre programmatique stratégique destiné à orienter les travaux que mènera le Centre après le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

³ On trouvera à l'annexe II une liste complète des États Membres et des observateurs permanents qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste à l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme.

49. On trouvera ci-dessous des exemples de travaux menés par les entités des Nations Unies au titre de chaque pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au cours de l'année écoulée.

B. Pilier I : Mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme

50. Les entités des Nations Unies ont continué d'encourager et d'aider activement les États Membres à recenser les conditions propices au terrorisme et à s'y attaquer de façon globale, compte tenu des sept domaines d'intervention prioritaires énoncés dans mon Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Ces efforts s'inscrivent dans le prolongement de l'appui porteur de changement et souvent vital que l'Organisation prête aux États Membres dans le cadre des trois piliers de ses activités.

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a formé des enseignants à la pédagogie transformatrice au service de la résilience face à l'extrémisme violent au Burkina Faso, au Cameroun, au Niger, en République centrafricaine et au Tchad. En juin, l'UNESCO et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont organisé un webinaire sur le thème « Les jeunes et les espaces numériques : lutter contre l'exploitation de la pandémie de COVID-19 en utilisant les médias et les technologies de l'information et des communications ». En juillet, l'ONUSD a publié un guide technique intitulé *Preventing Violent Extremism through Sport* (« Prévenir l'extrémisme violent par le sport »). En septembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une manifestation de haut niveau suivie d'une réunion technique consacrée à la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent.

52. Dans le cadre d'un nouveau programme sur la participation et l'autonomisation des jeunes destiné à lutter contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme qu'il a lancé en janvier, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a mis au point 10 modules de formation en ligne dans le domaine du dialogue entre jeunes et organisé 25 activités de formation à l'intention de plus de 600 participants issus de 25 États Membres. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont lancé un projet visant à accroître la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent au Tadjikistan. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a continué de concevoir des activités de formation et d'autonomisation adaptées à l'intention des jeunes animateurs de mouvement du Mali, et a publié en octobre un rapport sur l'incidence du terrorisme sur les jeunes Maliens.

53. Le PNUD, l'UNICEF, l'ONUSD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont lancé un projet destiné à favoriser la réintégration durable des familles affiliées à l'EIIL dans neuf zones pilotes d'Iraq, lequel a facilité le retour de 2 731 familles. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué de s'associer aux autorités nationales et aux organisations de la société civile dirigées par des femmes pour appuyer la fourniture de services de réadaptation et de réintégration à des femmes auparavant affiliées aux Chabab. Les activités de proximité ont été complétées par la construction de deux centres de réadaptation pour les femmes.

54. Ma conseillère spéciale pour la prévention du génocide a continué de coordonner l'exécution, à l'échelle du système, de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, y compris l'appui aux entités des Nations Unies présentes sur le terrain. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a mis au point un ensemble d'outils de communication durant la crise liée à la COVID-19 et fourni à 199 participants issus de plus de 55 États Membres une assistance technique à distance concernant la communication stratégique, notamment en matière de lutte contre les discours haineux utilisés par les terroristes. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a mené des recherches et publié un rapport sur l'utilisation malveillante des médias sociaux par les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels organisés pendant la pandémie. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié deux éditions de son rapport Trend Alert, dans lesquelles elle a souligné l'inquiétude des États Membres face à la menace croissante et de plus en plus transnationale que représentait le terrorisme d'extrême droite.

55. Le PNUD a continué d'aider les États Membres d'Afrique et d'Asie à élaborer et à exécuter des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent. Il a également publié de nouveaux documents de recherche et d'orientation en vue d'enrichir la base de données probantes, dans lesquels il a exploré des thèmes tels que l'impact des changements climatiques et proposé une étude des points d'entrée et de sortie concernant l'extrémisme violent en Asie du Sud-Est. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a continué de contribuer aux efforts de prévention de l'extrémisme violent dans diverses régions où il intervient, notamment en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en Somalie, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Afrique centrale. Le Département des opérations de paix a continué d'aider le Burkina Faso et le Mali à intégrer pleinement la prévention de l'extrémisme violent à leurs politiques de sécurité nationale et à leurs réformes du secteur de la sécurité.

C. Pilier II : Mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme

56. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, s'est poursuivi au bénéfice de 38 États. Il a permis d'élaborer des supports destinés à la formation du personnel des services d'information sur les passagers et comportait un volet maritime. Depuis décembre 2019, sept missions d'évaluation approfondie dirigées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et cinq examens de la législation dirigés par l'ONUDC ont été menés à bien. Un cours de formation en ligne sur l'utilisation des données relatives aux voyages aux fins de la détection des déplacements des terroristes a été élaboré et expérimenté au Botswana en octobre.

57. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a créé un site Web dédié à la promotion du *Recueil de l'Organisation des Nations Unies des pratiques recommandées applicables à l'utilisation et à l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme* et lancé, avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, une initiative concernant les menaces terroristes dans le domaine maritime. L'Organisation maritime internationale a renforcé son appui en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, dans l'océan Indien occidental et dans le golfe d'Aden dans le cadre d'initiatives régionales visant à lutter contre les actes illicites en mer, en particulier le terrorisme maritime et les actes criminels qui financent le terrorisme. L'Organisation de l'aviation civile

internationale a continué d'aider les États à prévenir les actes d'intervention illicite et à renforcer la sûreté de l'aviation civile au niveau mondial. En septembre, elle a publié un bilan actualisé des menaces et des risques qui pesaient sur l'aviation civile, dans lequel figuraient une évaluation à jour des risques que le terrorisme représentait pour l'aviation et des avis sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la sûreté de l'aviation.

58. Comme suite à la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a continué d'exécuter, en consultation avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUSD, INTERPOL et le Bureau de l'informatique et des communications, un programme mondial coordonné de renforcement des capacités en matière de détection et de prévention du financement du terrorisme et de lutte contre ce phénomène, dans le cadre duquel a notamment été mis au point un nouveau logiciel, goFintel, qui vise à aider les États à recueillir, à analyser et à diffuser des renseignements financiers. L'ONUSD a fourni à une quinzaine d'États Membres une assistance ciblée dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme et élaboré un module d'apprentissage électronique sur la déstabilisation de réseaux de financement dans le cadre de la lutte antiterroriste.

59. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme s'est associé à l'ONUSD, à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et au Bureau des affaires de désarmement pour lancer un projet consacré aux liens entre terrorisme, armes et criminalité en Asie centrale pour faciliter l'application de la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. En juin, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a présenté un modèle de maturité et un outil d'auto-évaluation destinés à aider les États Membres et le système des Nations Unies à contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

60. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé : un programme visant à aider les États Membres d'Afrique à établir des cellules de fusion des activités antiterroristes pour améliorer la communication et l'échange des informations, en janvier ; un programme mondial relatif à la sécurité des grandes manifestations sportives, en février ; un programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur les cibles vulnérables, en avril.

61. L'ONUSD et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont lancé avec des organisations régionales une initiative mondiale destinée à aider les États à obtenir des preuves numériques auprès des fournisseurs de services de communication privés dans le cadre des enquêtes transfrontières. À la suite d'une réunion d'experts tenue en avril, l'ONUSD a commencé à élaborer un module de formation sur les preuves numériques. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé un atelier sur la protection des infrastructures critiques contre les cyberattaques terroristes à l'intention de 15 États Membres d'Afrique et une formation à la conduite d'enquêtes sur les activités terroristes en ligne à l'intention des responsables de l'application des lois en Malaisie et en Asie centrale. Ces efforts ont été unifiés dans le cadre d'un programme mondial élargi de lutte contre le terrorisme axé sur la cybersécurité et les nouvelles technologies. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a organisé plusieurs ateliers d'experts sur le recours aux solutions technologiques permettant de lutter contre l'utilisation malveillante des médias sociaux par des acteurs non étatiques pendant la pandémie et un webinaire commun avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme sur le thème « La COVID-19 et les pandémies à venir : le spectre du bioterrorisme ».

62. Le Bureau des affaires de désarmement a continué de renforcer la capacité de prévenir la prolifération, notamment à des fins terroristes, des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. Il a en particulier organisé un atelier national sur la biosécurité en République dominicaine et un séminaire régional en ligne à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Asie du Sud. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a organisé 22 activités de renforcement des capacités et de coopération internationale en ligne afin de promouvoir l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, activités qui ont bénéficié à plus de 650 participants représentant des États d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique latine.

63. L'ONUDC a proposé une série de webinaires sur les enquêtes, les poursuites et les jugements concernant les affaires de terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a continué d'aider les États Membres à prévenir les actes terroristes commis au moyen d'armes de destruction massive et le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire et à y répondre dans le cadre de six projets pilotes, d'un ensemble de 20 cours de formation dispensés dans le monde et d'une étude mondiale réalisée avec INTERPOL et consacrée à la menace que représentent ces phénomènes. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a organisé une série de séances de formation virtuelles visant à donner les moyens aux services de répression d'Iraq, de Jordanie et du Liban de mieux prévenir le trafic de matières radiologiques et nucléaires, et s'est associé au Centre dans le cadre d'un projet destiné à faire mieux connaître les progrès scientifiques et techniques qui permettent de lutter contre les actes terroristes commis au moyen d'armes de destruction massive.

D. Pilier III : Mesures destinées à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies

64. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a continué de procéder régulièrement à des évaluations des menaces, notamment pour aider d'autres entités des Nations Unies. INTERPOL a continué de faciliter la fourniture d'un appui analytique et l'échange d'informations, en particulier sur les combattants terroristes étrangers, 91 pays participant désormais à l'alimentation de son fichier d'analyse antiterroriste. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a continué de renforcer les capacités des États africains en matière d'analyse des conflits et des menaces, et le PNUD a aidé l'Union africaine à intégrer la surveillance de l'extrémisme violent au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

65. L'ONUDC a organisé plusieurs séances de formation sur sa plateforme d'apprentissage contre le terrorisme, qui ont bénéficié à un millier d'agents des systèmes de justice pénale et des services de répression depuis le début de la pandémie. Il a mené diverses activités consacrées notamment à la question des combattants terroristes étrangers et aux liens entre terrorisme et criminalité organisée. Il a également accru l'appui ciblé au renforcement des capacités fourni aux États Membres, notamment au Sahel et au Mozambique.

66. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a poursuivi, avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale,

l'exécution de la troisième phase du plan d'action conjoint visant à promouvoir l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, et a continué d'aider le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes à élaborer un projet de sécurité dans la zone arabe fondé sur la Stratégie. Il s'est employé à créer un réseau virtuel d'experts et à élaborer un manuel visant à promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre ce phénomène. Le PNUD, l'ONUUDC et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont poursuivi l'exécution de deux projets menés en association avec l'Union européenne, l'un portant sur le renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent en Asie et l'autre sur la prévention de ce fléau par la promotion de la tolérance et du respect de la diversité en Asie du Sud-Est. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé un projet de partenariat antiterroriste entre l'ONU et l'Union européenne pour aider le Soudan et dirigé l'élaboration d'un programme d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme associant l'ensemble des entités des Nations Unies, pour examen par le Mozambique.

67. En septembre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a lancé un programme mondial relatif aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration, en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies. Ce programme est un cadre stratégique permettant d'apporter aux États un appui coordonné et cohérent pour qu'ils puissent élaborer des stratégies de poursuites, de réadaptation et de réintégration qui soient fondées sur les droits humains, qui tiennent compte de l'âge et des questions de genre et qui soient globales et adaptées à la situation des personnes soupçonnées d'être affiliées au terrorisme, y compris les combattants terroristes étrangers présumés et les personnes à leur charge. Le Centre, l'ONUUDC et la Direction exécutive ont également poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à faciliter la gestion des extrémistes violents placés en détention et à prévenir la radicalisation terroriste dans les prisons au Kazakhstan, en Tunisie et en Ouganda.

E. Pilier IV : Mesures visant à garantir la protection des droits humains et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste

68. La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a présenté des rapports thématiques sur le lien entre le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le contexte de la lutte antiterroriste ([A/75/337](#)) et sur les conséquences sur les droits de l'homme des politiques et des pratiques visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent ([A/HRC/43/46](#)). Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a présenté un rapport dans lequel il a fait des recommandations sur la manière d'établir les responsabilités dans le contexte du terrorisme et de la lutte contre ce phénomène et de défendre les droits des victimes conformément au droit international des droits de l'homme ([A/HRC/45/27](#)).

69. En octobre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et le HCDH ont organisé un atelier d'une semaine à l'intention du Cameroun, qui a débouché sur l'adoption de modules de formation standard et d'un plan d'action national sur l'enseignement des droits humains dans le contexte de la lutte antiterroriste. Le même mois, l'ONUUDC a recommencé à dispenser à des responsables irakiens une formation spécialisée sur le respect des droits humains et la prise en compte des questions de genre dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des

jugements concernant les affaires de terrorisme. L'UNITAR s'est associé au Centre, au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et au HCDH pour élaborer un cours de formation électronique sur les droits humains dans le contexte de la lutte antiterroriste en Asie centrale.

70. Du 25 mai au 5 juillet, le Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme, qui relève du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, a tenu des consultations en ligne avec plus de 140 représentants de la société civile du monde entier sur les aspects de l'extrémisme violent et de la lutte antiterroriste ayant trait à la problématique femmes-hommes. Dirigées par ONU-Femmes et financées par le Bureau de lutte contre le terrorisme, ces consultations ont abouti à la diffusion d'une déclaration publique des organisations de la société civile et à une série de publications techniques communiquées aux États Membres et au système des Nations Unies.

71. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSD et l'Union interparlementaire ont commencé à élaborer des dispositions législatives types relatives aux victimes du terrorisme, qui seront présentées lors du premier Congrès mondial des victimes du terrorisme, en juin 2021. Dans le prolongement de la troisième célébration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a contribué à l'organisation, en septembre, de la deuxième réunion ministérielle du Groupe des Amis des victimes du terrorisme. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a continué de promouvoir le respect des droits des victimes de violences sexuelles commises par des groupes terroristes et de veiller à ce que les mesures prises pour répondre à ces crimes soient fondées sur l'état de droit. L'ONUSD a publié un document intitulé *From Victims of Terrorism to Messengers for Peace: A Strategic Approach* (« De victimes du terrorisme à messagers de la paix : une approche stratégique »), afin d'encourager le renforcement de l'appui aux victimes. Il a également mis au point une série de modules de formation électroniques permettant de fournir à distance aux États une assistance sur la question des enfants touchés par le terrorisme et a apporté un soutien dans ce domaine à l'Indonésie, au Nigéria et aux États d'Asie centrale.

V. Observations finales et recommandations

72. Alors que le monde s'efforce de sortir de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale doit rester mobilisée et unie afin d'empêcher les terroristes d'exploiter davantage la propagation du virus et ses conséquences politiques et socioéconomiques, notamment en réaffirmant son attachement à l'approche et aux principes multilatéraux énoncés dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le septième examen biennal de la Stratégie aura lieu à la fin du mois de juin, lors de la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'ONU, et correspondra au quinzième anniversaire de l'adoption de la Stratégie. Le mois de septembre marquera le vingtième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001) et de l'établissement du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. En septembre également, le Bureau de lutte contre le terrorisme célébrera le dixième anniversaire de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Cette année historique offre à la communauté internationale une excellente occasion de faire fond sur les initiatives de lutte contre le terrorisme

multilatérales, équilibrées et axées sur les résultats déjà menées sous les auspices de l'ONU.

73. L'évolution de la menace terroriste et les problèmes que rencontrent les États Membres pour contrer cette menace durant la pandémie rendent encore plus pertinentes les observations et recommandations formulées dans mon précédent rapport sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La priorité demeure le renforcement de la capacité des États à contrer cette menace persistante et souvent immédiate, afin de priver les terroristes, notamment les combattants terroristes étrangers, de la capacité de radicaliser d'autres personnes, de recruter, de communiquer, de planifier, d'obtenir des fonds et des armes, de voyager et de commettre des attaques. Les États Membres voudront peut-être souligner la nécessité d'adopter des stratégies efficaces de poursuites, de réadaptation et de réinsertion pour garantir l'application du principe de responsabilité et prévenir la récidive, ce qui passe notamment par l'échange rapide d'informations et l'exploitation d'éléments de preuve électroniques et d'éléments de preuve recueillis sur les lieux des attaques.

74. Les efforts visant à rapatrier des zones de conflit les personnes ayant des liens de parenté avec des membres de groupes terroristes ont encore été retardés par la pandémie, ce qui pose des problèmes tant sur le plan humanitaire que sur celui de la sécurité. Il faut d'urgence régler cette crise humanitaire et cette crise des droits humains qui n'ont que trop duré en procédant à des rapatriements volontaires, notamment d'enfants, et veiller à ce que les auteurs de crimes terroristes répondent de leurs actes ; il s'agit là d'un impératif stratégique dans la lutte antiterroriste. Les États Membres voudront peut-être demander au système des Nations Unies de leur prêter une assistance coordonnée en matière de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de réintégration et encourager les États concernés à profiter de cette assistance pour adopter des approches fondées sur les droits humains et tenant compte de l'âge et des questions de genre.

75. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'examiner de manière plus stratégique les incidences de l'innovation technologique et de la transformation numérique, de prévenir l'exploitation de ces facteurs à des fins terroristes et de faire en sorte de tirer pleinement parti du potentiel qu'offre la technologie en matière de lutte contre le terrorisme, dans le respect du droit international. Il s'agit notamment d'agir d'urgence pour lutter contre la diffusion de contenus terroristes dans le cyberspace et de se préparer à l'éventualité de cyberattaques et d'attaques biologiques d'origine terroriste. Les États Membres voudront peut-être renforcer le rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération internationale et aux partenariats avec les secteurs concernés et la société civile en vue de mettre en place des mesures efficaces permettant de contrecarrer les projets des terroristes, d'encourager l'innovation et de faire respecter les droits humains et l'état de droit.

76. Cette période de relèvement et de reconstruction est l'occasion de renforcer les efforts de lutte contre le terrorisme en effectuant un investissement stratégique en faveur de la prévention qui permette de s'attaquer aux conditions propices au terrorisme et d'accroître la résilience institutionnelle et sociale par la pérennisation de la paix et la réalisation des objectifs de développement durable. L'appui au règlement des conflits, la prise en compte de la détresse des victimes du terrorisme, le respect de la liberté de croyance, de religion et d'expression et l'intégration systématique des droits humains, de l'égalité des genres et de l'état de droit aux politiques de lutte contre le terrorisme doivent faire partie intégrante de cette approche, dans le respect du droit international. Les États Membres voudront peut-

être inviter les acteurs nationaux et internationaux à redoubler d'attention et d'efforts pour veiller à ce que toutes les mesures antiterroristes soient pleinement conformes au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés, notamment grâce à un appui accru du système des Nations Unies, et à ce que des ressources suffisantes soient affectées à cette fin.

77. La crise liée à la COVID-19 alimente la haine, la xénophobie et la polarisation, ce qui risque de renforcer l'attrait du terrorisme, quelle que soit l'idéologie en cause. Les États Membres se sont engagés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, indépendamment des motivations en jeu, et le système des Nations Unies a promis de les aider à s'acquitter de toutes leurs obligations internationales en la matière. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il est essentiel d'adopter une approche globale qui associe l'ensemble de la société, qui soit fondée sur les droits humains et l'état de droit et qui permette de s'attaquer aux facteurs qui sous-tendent ce phénomène, et de mettre à profit l'éducation, le dialogue et la communication stratégique pour contrer les discours terroristes. Face à la menace croissante qui émane des groupes de droite et des groupes suprémacistes motivés par des considérations raciales, ethniques et idéologiques qui recourent à des tactiques terroristes, il est indispensable que les États Membres continuent de condamner fermement les actes de terrorisme commis contre des personnes sous le couvert ou au nom d'une race, d'une appartenance ethnique, d'une religion ou d'une conviction. Dans ce contexte, ils voudront peut-être réaffirmer que le système des Nations Unies a vocation à fournir un appui aux États Membres qui en font la demande et à faciliter la coopération afin de s'attaquer aux dimensions transnationales de ce phénomène, conformément aux mandats existants.

78. À l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, près d'une centaine d'États Membres ont souligné que la lutte antiterroriste était une priorité. Le multilatéralisme et la solidarité internationale sont essentiels pour lutter contre le terrorisme. J'exhorte les États Membres à préserver le consensus dans ce domaine et à promouvoir le dialogue et la coopération pratiques contre le terrorisme. Le système des Nations Unies est prêt à continuer de les aider, pendant et après la pandémie, et maintiendra les ajustements opérés en 2020 pour assurer la continuité des opérations, dans le cadre d'un ensemble plus étoffé d'outils. Pour contribuer à renforcer le dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et à le positionner d'une manière qui lui permette de mieux les aider à faire face aux menaces, anciennes comme nouvelles, au cours de la période à venir, les États Membres voudront peut-être envisager de fournir des ressources techniques et financières suffisantes, prévisibles et pérennes pour asseoir l'action menée sur une base solide, et de confier au Bureau de lutte contre le terrorisme le même mandat que celui d'autres entités des Nations Unies, à savoir accorder des subventions à l'appui de projets relatifs à la prévention du terrorisme et à la lutte contre ce phénomène.

Annexe I

Liste des États Membres, des entités des Nations Unies et des organisations internationales et régionales qui ont communiqué des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

1. Le Secrétariat a reçu des communications nouvelles ou actualisées des 50 États Membres suivants : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Madagascar, Maroc, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Uruguay.

2. Le Secrétariat a reçu des communications nouvelles ou actualisées des 15 organisations internationales et régionales et autres organisations suivantes : Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth, Communauté d'États indépendants, Conseil de l'Europe, Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, Forum mondial de lutte contre le terrorisme, Hedayah, Institut international pour la justice et l'état de droit, Organisation de la coopération islamique, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Union européenne.

3. Le Secrétariat a reçu des communications nouvelles ou actualisées des 22 entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme suivantes : Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement, Département de la communication globale, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Département des opérations de paix, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, la science et la culture, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, Organisation internationale de police criminelle, Organisation maritime internationale, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Annexe II

Liste des États Membres et des observateurs permanents qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste¹

1. Arabie saoudite
2. Qatar
3. Pays-Bas*
4. Union européenne
5. Chine
6. États-Unis d'Amérique
7. Japon
8. Norvège
9. Fédération de Russie
10. Espagne
11. Canada
12. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
13. République de Corée
14. Allemagne
15. Maroc
16. Australie
17. Danemark
18. Suède
19. Inde
20. Suisse
21. Émirats arabes unis
22. Kazakhstan
23. Belgique
24. Portugal
25. Italie
26. Colombie
27. Finlande
28. Turquie

¹ Les États Membres et les observateurs permanents sont classés par ordre décroissant en fonction du montant de leurs contributions respectives en décembre 2020.

* Ce rang reflète la contribution en nature, d'une valeur de 11,5 millions de dollars, que les Pays-Bas ont versée au Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes en 2018.

29. Liechtenstein
 30. Algérie
 31. Nigéria
 32. Kenya
 33. Hongrie
 34. Programme des Nations Unies pour le développement**
-

** Cette contribution a été versée au Bureau de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'un programme commun financé par l'Union européenne.